



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT

LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Issu de la fusion du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le **Comité social territorial** (CST) sera le lieu principal de négociation entre vos représentants et l'Administration sur tout ce qui concerne vos conditions de travail. Seules les organisations syndicales y siégeant ont la légitimité à négocier pour vous avec la Région.

Au sein du CST, sera constituée une **Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail** (FSSSCT).

Le nombre de sièges des représentants du personnel titulaires à la Région Normandie sera de 15 en CST et 15 en FSSSCT.

CST



politiques RH promotion sociale
action RH
organisation
lignes directrices
gestion avancement

FSSSCT



télétravail déconnexion
mentale
santé
sécurité
physique
conditions

Pourquoi voter CFDT ?

La CFDT est le 1^{er} syndicat de France. Elle est aussi un syndicat de proximité.

Voter CFDT, c'est voter pour un syndicat qui négocie et propose mais qui sait également refuser.

Voter CFDT, c'est avoir des élu(e)s formé(e)s et compétent(e)s qui pourront vous défendre et négocier pour vous.

Moteur des négociations du protocole d'accord de 2018, la CFDT a continué ses efforts pour améliorer les conditions de travail de toutes et tous. **Malgré la crise sanitaire, vos élu(e)s CFDT ont poursuivi leur investissement et montré leur efficacité en obtenant de nombreuses avancées.**



**POUR CHANGER,
UNE SEULE ALTERNATIVE :**

VOTEZ CFDT !



interco.cfdt.fr



NOS REVENDICATIONS

Le projet de la **CFDT** est de faire de la qualité de vie au travail un véritable objectif de la collectivité qui se traduit en actes.

Voter **CFDT**, c'est la garantie d'avoir des élu(e)s qui seront au rendez-vous pour agir et négocier afin de continuer à améliorer vos conditions de travail.

Rémunération et pouvoir d'achat,

- Revaloriser le régime indemnitaire et aligner celui des contractuels non permanents sur celui des titulaires,
- Supprimer la réfaction du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie,
- Revaloriser les titres restaurants et en attribuer aux agents des lycées pendant les permanences et à tous les agents en télétravail,
- Mettre en œuvre le plan de mobilité,
- Mettre en place une indemnité télétravail.

Temps de travail et Télétravail

- Obtenir la possibilité pour les agents des lycées de fractionner en heures une journée ou une demi-journée de congés,
- Limiter le recours aux cycles de travail dérogatoires sur les sites,
- Faire respecter le droit au télétravail et négocier une révision du règlement du télétravail,
- Défendre le temps partiel choisi sans discrimination, ni conditions,
- Mettre en place un droit à la déconnexion.

Carrière et évolution des compétences,

- Ouvrir l'accès au cadre d'emplois de technicien à tous les Responsables d'équipe technique (RET),
- Favoriser les mobilités choisies, la réorientation et la reconversion,
- Assurer des entretiens professionnels qui privilégient l'écoute et valorisent la formation,
- Garantir la transparence et l'équité dans les avancements et les promotions,
- Mettre en œuvre le plan égalité femmes – hommes.

Action sociale

- Proposer une offre de loisirs diversifiée, avec une équité d'accès sur toute la Normandie,
- Offrir des aides à la famille adaptées aux besoins,
- Revaloriser les montants des prestations CNAS,
- Améliorer la participation employeur à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance).

Emplois et effectifs

- Renégocier les modalités de calcul des dotations,
- Créer des équipes de « remplaçants – titulaires »,
- Avoir une organisation stabilisée sur les sites,
- Créer des postes permanents répondant à la réalité des besoins des sites, en particulier en catégorie C,
- Clarifier le recours aux contrats de projets,
- Faire respecter le référentiel emploi repères (lycées et sites),
- Veiller au bon équilibre des effectifs entre les sites.

Qualité de vie, santé et sécurité au travail

- Continuer à se mobiliser pour défendre les agents faisant face à la double autorité,
- Mettre en place des actions plus massives en matière de santé au travail, en particulier pour prévenir les risques psycho-sociaux,
- Sensibiliser à la santé mentale et former au secourisme en santé mentale,
- Finaliser les négociations sur le maintien et le retour à l'emploi,
- Faire respecter les préconisations médicales et améliorer les procédures d'aménagement de postes,
- Adopter un plan « séniors » (fin de carrière),
- Améliorer la sécurité des agents sur leur lieu de travail,
- Fournir des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux spécificités des métiers et aux besoins des agents.



VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT



DU 1^{ER} AU 8 DECEMBRE

VOTEZ CFDT !